

PROGRAMME D'ASSURANCE COLLECTIVE



Programme d'assurance collective des élues et élus municipaux

CAMPAGNE BIENNALE DE RÉADHÉSION du 1^{er} au 12 décembre 2025

Vous avez jusqu'au vendredi 12 décembre 2025 pour revoir vos choix de protections et l'utilisation de vos crédits flexibles pour les années 2026 et 2027.

Même si vous ne souhaitez rien changer, prenez quelques minutes pour vérifier que vos informations sont à jour et que les crédits flexibles sont bien utilisés.

Comment faire vos choix

Rendez-vous sur le site sécurisé de Desjardins Assurances :
desjardinsassurancevie.com/fr/villedemontreal.

Suivez ces étapes simples afin que vos choix de protections continuent de répondre à vos besoins personnels :

1. Informez-vous sur le programme

Consultez le [sommaire des protections](#), la [brochure d'assurance](#), le [sommaire des coûts et crédits](#) ou le [guide d'adhésion](#), disponibles dans la section [Élus](#) de l'intranet et Extranet.

2. Passez en revue vos protections actuelles

3. Évaluez vos besoins pour les deux prochaines années

Pour vous aider, consultez votre [historique de réclamations](#) sur le site sécurisé. Pensez notamment à :

- vos protections d'assurance vie, soins de santé et soins dentaires;
- les garanties facultatives (assurance vie, assurance décès et mutilation par accident, assurance maladies graves);
- l'utilisation de vos crédits flexibles;
- le solde de votre compte gestion-santé.

4. Renouvelez vos choix sur le site sécurisé

5. Vérifiez ou modifiez la désignation de vos bénéficiaires

La campagne de réadhésion, c'est quoi?	2
Quels sont vos choix pendant la campagne?	2
Comment faire vos choix en ligne?	4
Renouvellement de la tarification 2026	5
Transférer vos crédits flexibles dans un REER	6
Liste de vérification avant de faire vos choix	7
Questions	8

Le renouvellement 2026 : simple et rapide!

Vos garanties actuelles seront reconduites automatiquement.

Vos crédits flexibles **ne le sont pas** : ils serviront d'abord à réduire votre part des coûts.

Vérifiez et ajustez au besoin!

La campagne de réadhésion, c'est quoi?

Le programme flexible vous permet de choisir des protections adaptées à vos besoins et à ceux de votre famille, tout en respectant votre budget.

Vous pouvez revoir et modifier vos choix de protections tous les deux ans afin de les ajuster à l'évolution de vos besoins.

Les protections choisies prendront effet le 1^{er} janvier 2026 et demeureront en vigueur pour deux ans. Elles ne pourront être modifiées avant la prochaine période de réadhésion à l'automne 2027, sauf en cas de changement de situation de vie admissible (ex. naissance, mariage, séparation). Dans ce cas, vous disposez de 31 jours suivant la date du changement pour mettre à jour vos choix, s'il y a lieu.

Quels sont vos choix pendant la campagne?

Le programme flexible vous offre plusieurs options pour adapter vos protections selon votre réalité. Voici ce que vous pouvez faire pendant la campagne.

Consultez les outils d'aide

Avant de faire vos choix, prenez le temps de consulter :

- le [sommaire des protections](#)
- le [guide d'adhésion](#)

Ces documents vous aideront à comprendre :

- le fonctionnement du programme;
- le partage des coûts entre la Ville et vous;
- les différentes composantes du programme;
- des exemples concrets et des pistes de réflexion pour vous guider.

Exemption possible

Vous pouvez vous exempter du régime de soins de santé si vous êtes couvert par un autre régime (ex. celui de votre personne conjointe). En cas d'exemption, la Ville vous accorde des crédits flexibles d'exemption en plus des crédits flexibles de base.

Il est également possible de s'exempter du régime de soins dentaires.

Protections et régimes

- **Soins de santé** : choisissez entre la protection minimale, le régime de base ou le régime enrichi. Vous pouvez réduire d'un seul niveau à la fois (ex. enrichi → base, mais pas enrichi → minimal).
- **Assurance vie, décès et mutilation par accident, soins dentaires** : choisissez entre le régime de base et le régime enrichi.
- **Assurance invalidité** :
 - Facultative pour les cadres contractuels et les membres du personnel de cabinet.
 - Obligatoire pour les autres catégories d'emplois (courte et longue durée), avec prime payée par la Ville.

Type de protection selon votre statut familial

Pour les soins de santé et les soins dentaires, choisissez parmi ces types de protection :

- individuelle
- couple
- monoparentale
- familiale

Important : vous pouvez sélectionner un régime différent (protection minimale, base ou enrichi) pour les soins de santé et pour les soins dentaires. Cependant, le type de protection (individuelle, couple, etc.) doit être le même pour les deux garanties.

Régimes facultatifs

Vous pouvez souscrire à :

- l'assurance vie facultative (pour vous et les personnes à votre charge);
- l'assurance décès et mutilation par accident facultative (pour vous seulement);
- l'assurance maladies graves (pour vous et votre personne conjointe).

Des preuves d'assurabilité sont requises pour tout montant d'assurance vie facultative et d'assurance maladies graves facultative. Vous pouvez adhérer ou modifier ces choix en tout temps.

Utilisation des crédits flexibles

À noter que l'utilisation de vos crédits flexibles ne sera pas reconduite automatiquement au 1^{er} janvier 2026 : elle sera appliquée en priorité pour réduire votre part des coûts et le solde, s'il y a lieu, déposé selon votre choix actuel. Nous vous invitons donc à la revoir et à la mettre à jour au besoin.

La Ville vous attribue 600 \$ de crédits flexibles de base pour l'année 2026. Si vous vous exemptez du régime de soins de santé, 389 \$ de crédits d'exemption s'ajoutent à vos crédits flexibles de base.

Vous pouvez utiliser vos crédits pour :

- les appliquer au paiement des primes;
- les transférer au [compte gestion-santé](#);
- les transférer à votre [REER](#), selon vos besoins.

Votre choix sera en vigueur pour **les deux prochaines années**.

Si vous transférez une partie ou la totalité de vos crédits flexibles restants dans un REER, consultez la section [Transférer vos crédits flexibles dans un REER](#).



Comment faire vos choix en ligne?

Pour accéder à votre dossier et faire vos choix de protections, rendez-vous sur le site sécurisé de Desjardins Assurances :

👉 desjardinsassurancevie.com/fr/villedemontreal.

Ajoutez cette adresse à vos favoris pour y revenir facilement.

Étapes pour vous connecter

1. À l'étape 2, connectez-vous au [site sécurisé](#).
2. Entrez votre **code d'utilisateur** et votre **mot de passe**.
 - Si vous ne les avez pas ou les avez oubliés, suivez les instructions à l'écran.
 - Il est possible que votre code d'utilisateur soit remplacé par votre adresse courriel.
3. Utilisez les informations suivantes :
 - Numéro de contrat : Q1637
 - Numéro de certificat : votre numéro matricule à 9 chiffres

Faire vos choix de protections

1. Une fois connecté(e), allez dans l'onglet **Mon dossier**.
2. Cliquez sur **Adhésion et couverture**, puis sur **Je veux m'inscrire**.
3. [Suivez les instructions](#) à l'écran pour faire vos choix
4. Une fois terminé, vous pouvez **imprimer votre attestation d'assurance** pour votre dossier, si nécessaire.

Si vous ajoutez une protection facultative

- Si vous ajoutez ou augmentez un montant d'**assurance vie facultative** ou d'**assurance maladies graves facultative**, vous devez :
 - imprimer et remplir le questionnaire médical;
 - le retourner à l'assureur une fois rempli.

Consulter votre protection actuelle

Vous pouvez consulter votre relevé de confirmation à tout moment :

1. Allez dans **Mon dossier**.
2. Cliquez sur **Adhésion et couverture**.
3. Sélectionnez **Je veux passer en revue ma protection actuelle**.

Renouvellement de la tarification 2026

Le renouvellement de la tarification du programme d'assurance collective sera en vigueur le 1^{er} janvier 2026.

En quoi consiste le processus de renouvellement de la tarification?

Chaque année, nos assureurs - Desjardins Assurances et SSQ Assurance (DMA) - analysent l'utilisation du programme et les tendances du marché afin de déterminer la tarification pour l'année à venir. Les primes d'assurance collective reflètent :

- les réclamations présentées par notre groupe,
- les frais de l'assureur ainsi que les taxes applicables,
- la composition démographique des catégories d'emplois.

Résultat du renouvellement de la [tarification 2026](#)

Bonne nouvelle! L'analyse de notre utilisation du programme a permis une diminution globale des coûts de 5 %. Comme le paiement des coûts est partagé entre la Ville et le personnel, cet ajustement est établi selon l'expérience de chaque garantie. L'impact sur votre paie variera selon vos choix de protections d'assurance.

Pourquoi certaines garanties augmentent ou diminuent ?

- **Soins de santé et dentaires** : augmentation en raison de l'utilisation des services et de l'inflation anticipée des soins offerts.
- **Assurances vie et invalidité** : baisse des coûts grâce à une diminution des réclamations et à l'évolution du profil du groupe.

Les ajustements sont comme suit :

Garantie	Renouvellement au 1 ^{er} janvier 2026
Soins de santé	9 %
Soins dentaires	3 %
Assurance vie de base	-13 %
Assurance invalidité	-23 %
Garanties facultatives	0 %

Ces ajustements et les primes afférentes à vos choix de protections seront appliqués sur la deuxième paie de l'année 2026.

Transférer vos crédits flexibles dans un REER

Si vous choisissez de transférer vos crédits flexibles dans un **REER**, vous devez :

- indiquer l'**institution financière** où le montant sera enregistré.
- Transférer un **montant minimum de 50 \$**.

Choisir votre institution financière

Avant de faire votre choix, communiquez avec une personne représentante de l'institution pour ouvrir un compte. Voici les coordonnées :

- **Caisse Desjardins du Réseau municipal**
✉ CaisseReseauMunicipal@desjardins.com
☞ Vous pouvez aussi remplir directement ce [formulaire](#).
- **Fonds de solidarité FTQ**
☎ Service à l'épargnant : 514 383-3663
- **Industrielle Alliance**
☎ Service à la clientèle (lundi au vendredi, 8 h à 20 h) : 1 800 567-5670
✉ pension@inalco.com
- **Conseils financiers Beneva (La Capitale)**
👤 Mme Ingrid Rubio
☎ 514 952-2765
✉ ingrid.rubio@beneva.ca

À vérifier avant le transfert

Assurez-vous d'avoir l'espace REER disponible selon votre dernier avis de cotisation de l'Agence du revenu du Canada.

Les cotisations obligatoires (Régime de rentes du Québec, assurance parentale, assurance emploi) seront déduites du montant avant le transfert.

Le versement au REER vers l'institution choisie sera effectué en février.

Liste de vérification avant de faire vos choix



Quelles questions à se poser

- Pouvez-vous prévoir vos besoins en soins de santé et dentaires? Quelles sont vos dépenses anticipées?
- Devez-vous prendre des médicaments régulièrement?
- Vous ou un membre de votre famille aurez-vous besoin de lunettes ou de lentilles cornéennes dans les deux prochaines années?
- Des soins dentaires majeurs sont-ils à prévoir (ex. couronne, pont)?
- Vos enfants auront-ils besoin de soins d'orthodontie?
- Les services couverts par la RAMQ pour les enfants de moins de 10 ans sont-ils suffisants?
- Êtes-vous en bonne santé? Faites-vous de l'exercice et avez-vous une alimentation équilibrée?
- Quel niveau de sécurité souhaitez-vous pour les imprévus?
- En cas de votre décès, votre famille pourra-t-elle assumer les dépenses courantes et rembourser vos dettes?
- Vos enfants doivent-ils être assurés ou ont-ils quitté la maison?

Vos protections sont-elles adéquates?

- Soins de santé : protection minimale, régime de base, régime enrichi, exemption
- Soins dentaires : régime de base, régime enrichi, exemption
- Assurance vie de base et DMA : régime de base (1 x salaire) ou enrichi (2 x salaire)
- Assurance vie facultative : unités de 10 000 \$
- Assurance DMA facultative : unités de 10 000 \$
- Assurance vie facultative des personnes à charge : unités de 10 000 \$ conjoint et 5 000 \$ enfants
- Assurance maladies graves facultative : protection de base ou étendue par unités de 10 000 \$

Votre statut familial est-il adéquat?

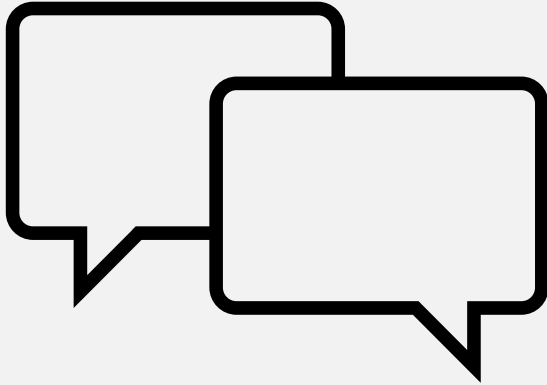
- Individuel, monoparental, couple ou familial

Des crédits flexibles sont-ils disponibles?

- Transfert au compte gestion-santé?
- Transfert au REER? L'ouverture d'un compte est-elle nécessaire?

Est-il requis de revoir vos désignations de bénéficiaires?





Questions

Communiquez avec votre assureur Desjardins Assurances entre 8 h et 17 h.

Ce numéro est dédié à la campagne de réadhésion.

☎ **1 877 838-8672**

Contrat (Q1637) et numéro de certificat (numéro matricule de 9 chiffres).

Communiquez avec le personnel **ressources humaines** de votre arrondissement.

👉 [Liste](#)

Division des avantages sociaux

✉ assurancecollective@montreal.ca

☎ 514 872-9068

Les informations relatives au programme flexible d'assurance collective sont disponibles dans la section **Tout le personnel** de l'intranet et Extranet, accessible de l'externe :

👉 ville.montreal.qc.ca/extranet

Tout le personnel > Conditions de travail > Assurance collective > [Élus](#)